

## Recyclage et économie circulaire Cas de l'automobile

Séminaire ESPCI

Atelier 2 le 1/12/16



# Les 7 principes clés de l'économie circulaire dans l'automobile

- L'ÉCOCONCEPTION pour minimiser les impacts environnementaux dès l'élaboration d'un produit.
- L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE : organisation qui optimise l'usage ressources (matière et énergie).
- L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ privilégie l'usage à la possession.
- LE RÉEMPLOI permet de remettre dans le circuit économique les produits ne répondant plus aux besoins du premier consommateur. Par exemple, la vente de pneus d'occasion.
- LA RÉPARATION: les biens en panne peuvent retrouver une deuxième vie par le biais de la réparation.
- LA RÉUTILISATION: certains composants d'un produits peuvent être réparés ou démontés et les pièces encore en état de fonctionnement triées puis revendues.
- LE RECYCLAGE qui vise à réutiliser les matières premières issues des déchets, en boucle fermée (produits similaires) ou en boucle ouverte (utilisation dans d'autres types de biens).

Source : Nicolas Le Bigot, Travaux du Groupe Transverse Economie Circulaire CCFA







### La réglementation Européenne de 2000



#### 2000/53/EC Article 7

#### Réutilisation et Valorisation

Les États membres prendront les mesures nécessaires pour encourager
la réutilisation des composants qui sont appropriés pour la réutilisation,
la valorisation des composants qui ne peuvent pas être réutilisés
en donnant la préférence au recyclage quand il est écologiquement viable,

sans préjudice quant à la sécurité des véhicules et à l'environnement (rejets atmosphériques et bruit)



## La réglementation Européenne de 2008



#### 2008/98/EC Article 4

#### Hiérarchie des déchets

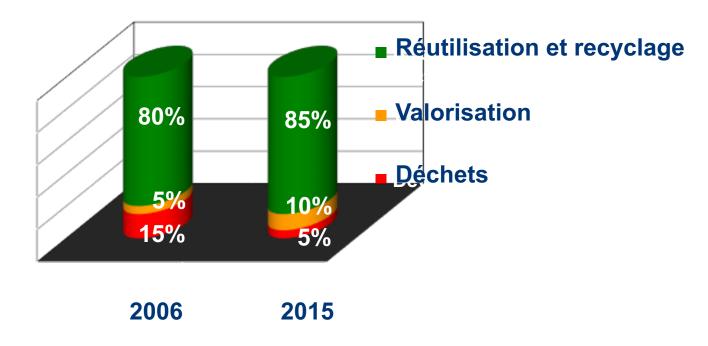
La hiérarchie suivante sera appliquée au niveau de la législation et de la réglementation relative à la prévention et la gestion des déchets:

- a) prévention,
- b) préparation pour la réutilisation
- c) recyclage,
- d) autres valorisations
- c) élimination



## Les objectifs Européens







## La réalité Française



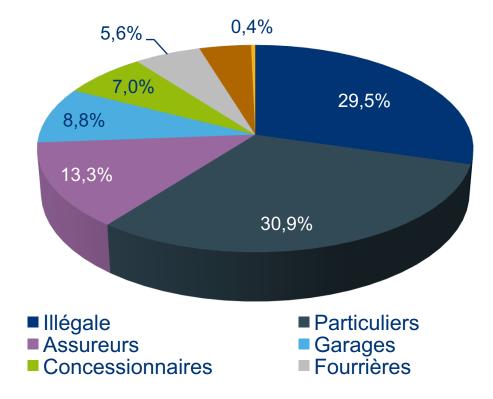
#### **Données ADEME 2013**

CVHU agréés 1 684

Gisement VHU 2 049 977

VHU Collectés 1 115 280

Age moyen 16.8





Source : ADEME, rapport VHU 2013. (\*) Filière illégale estimée à 50% de l'écart entre gisement et collectés

